



4545, av. Pierre-De Coubertin
C.P. 1000 Succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2
Tél. : (514) 252-3075
Sans frais : 1 800 361-2054
Télécopieur : (514) 252-3134
info@baseballquebec.qc.ca
www.baseballquebec.com

Le 18 décembre 2006

À tous les membres de la Fédération

Objet : Modification à la structure des âges pour les divisions Midget, Junior et Senior

Madame, Monsieur,

La présente a pour but de vous informer de l'état de la situation concernant le dossier cité en objet. Au cours des derniers mois, votre Fédération a reçu plusieurs demandes concernant la situation des âges aux divisions Midget, Junior et Senior. En regard de ces demandes, un échéancier de consultation des différents intervenants a été établi et réalisé dans les dernières semaines. Nous avons discuté du projet avec la commission provinciale des présidents, les ligues Junior et Senior, ainsi que les intervenants de la Ligue Élite.

Le constat est le suivant :

- Augmenter à 22 ans l'âge des joueurs d'âge Junior rejoint le souhait de la majorité des équipes et Ligues Junior. Mais dans cette optique, quelle place fera-t-on aux joueurs de 18 ans ?

- Partout au Canada, un joueur de 18 ans évolue à la division Midget. Partout...sauf au Québec. L'augmentation de la limite d'âge à la division Junior permettrait de maintenir le joueur de 18 ans à la division Midget. En 2007, 50 joueurs ayant évolué au Midget AAA ou aux Ailes auront 18 ans. Ce nombre est de 627, si on tient compte des autres joueurs Midget toutes classes confondues (AA-A et B). Il est utopique de prétendre que ces joueurs gradueront tous à la division Junior, ce qui représenterait une augmentation de 50 équipes Junior !

- Nous devons donc veiller à consolider nos bases et permettre un stage de 3 ans à la division Midget (16-17 et 18 ans). Au baseball, cette division a réellement besoin de ce souffle nouveau. Il est de plus en plus difficile d'organiser des ligues et équipes Midget en raison du nombre de joueurs disponibles. Ce modèle d'âge Midget est d'ailleurs employé par notre sport national, le hockey.

En regard des commentaires reçus, il appert que les intervenants sont en accord avec la réforme des âges qui affectera les divisions Midget, Junior et Senior. Dès la saison 2007, les âges seront de 16-17 et 18 ans pour la division Midget, 19-20-21 et 22 ans pour la division Junior et 23 ans et plus pour la division Senior. En ce qui concerne le Réseau de développement Midget AAA, il a été convenu que les équipes pourront aligner un maximum de trois joueurs de 18 ans par équipe.

Plus spécifiquement, les gens acceptent la position de la Fédération quant à la responsabilité des surclassements, c'est-à-dire le **palier régional** pour les joueurs qui auront 18 ans l'an prochain et qui ont évolué cette saison pour une équipe associative (Midget AA-A ou B). La règle du nombre de joueurs surclassés demeure inchangée par rapport à la saison 2006. Il sera toujours possible pour un joueur de 18 ans, d'évoluer à la division Junior par le biais du surclassement. Les joueurs de 16 et 17 ans ne pourront cependant pas être surclassés.

Région Abitibi-Témiscamingue
abitibi@baseballquebec.qc.ca

Région Bas St-Laurent
bsl@baseballquebec.qc.ca

Région Côte-Nord
cotenord@baseballquebec.qc.ca

Région Estrie
estrie@baseballquebec.qc.ca

Région Lac St-Louis
lacstlouis@baseballquebec.qc.ca

Région Lanaudière
lanaudiere@baseballquebec.qc.ca

Région Laurentides
laurentides@baseballquebec.qc.ca

Région Laval
laval@baseballquebec.qc.ca

Région Mauricie
mauricie@baseballquebec.qc.ca

Région Montréal
montreal@baseballquebec.qc.ca

Région Outaouais
outaouais@baseballquebec.qc.ca

Région Québec
quebec@baseballquebec.qc.ca

Région Rive-Sud
rivesud@baseballquebec.qc.ca

Région Saguenay / Lac St-Jean
slsj@baseballquebec.qc.ca

...2

À ce stade-ci de la préparation de la saison 2007, tous les intervenants désiraient connaître l'orientation du dossier, afin de préparer adéquatement les inscriptions et la création des équipes pour le début de l'année 2007. Nous venons de vous présenter, les grandes lignes de ce dossier. Cependant, quelques éléments restent toujours à être définis.

Premièrement, devrions-nous reconnaître un droit acquis, pour les joueurs qui en 2006 ont évolué dans une division (Junior ou Senior) et qui en 2007, n'auront toujours pas atteint l'âge minimale de cette même division (selon la nouvelle règle) ?

Deuxièmement, en regard de quel principe et sur quelles bases le surclassement d'un joueur à la division Senior doit-il être reconnu ?

Le comité des règlements soumettra ses recommandations finales pour le début du mois de février 2007, suite à l'analyse des derniers points, qui sont toujours l'objet d'une réflexion. Par la suite, le tout sera officialisé lors de l'Assemblée générale annuelle du mois de mars 2007.

Nous espérons que le tout répond à vos attentes.

Veillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Francis Morin', with a stylized flourish at the end.

Francis Morin

